PROCES-VERBAL
Du CONSEIL MUNICIPAL
du 13 février 2017

ETAIENT PRESENTS			
Jean-Michel BERNIER	Philippe ROBIN (jusqu'à 22h15)	Cécile MARQUOIS	Jacques BROCHARD
Jean-François MOREAU	Marie-Claude HENNON	Estelle GERBAUD	Jacqueline PILLOT
Christophe BEALU	Maguy DUBRAY	Émile BREGEON	Albert MERCERON
Pierre BUREAU	Christelle GAZEAU	Bruno COTHOUIS	Marinette TALLIER
Robert BONIN	Bérangère BAZANTAY	Françoise BLAIS	Pascale LEFEVRE
Michel PANNETIER	Marc BONNEAU	Dominique LENNE	Pascale FERCHAUD
Josette DUFAURET	Franck BEILLOUIN	Véronique VILLEMONTEIX	Emmanuelle MENARD
Michel CHARRIER	Cécile GUINEFOLEAU	Yannick CHARRIER	

ABSENTS EXCUSES		
Erik BERNARD	Marie JARRY	Philippe ROBIN (à partir de 22h15)

POUVOIRS		
Erik BERNARD à Jacqueline PILLOT	Marie JARRY à Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN à Michel CHARRIER (à partir de 22h15)

Secrétaire de séance : Albert MERCERON, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également :
Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Mathieu LEGAY - Directeur Général des Services Adjoint

Monsieur le Maire propose des additifs à l'ordre du jour figurant sur la notice explicative :

Additifs :

AFFAIRES GENERALES
Élection de la Commission d'Appel d'Offres

TRAVAUX ET EQUIPEMENTS
Dénomination des voies du lotissement mixte Boulevard de Thouars et du giratoire créé sur le Boulevard de l'Europe

FINANCES ET ECONOMIE
Tarifs d'inscription au Raid des Aigles

Constatant que le quorum de l'Assemblée est atteint, Monsieur BERNIER déclare la séance ouverte.

ଔ

Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

Monsieur le Maire présente le nouveau conseiller municipal qui est installé suite à la démission de Gaëlle BERNAUD, il s'agit de Monsieur Franck BEILLOUIN auquel il donne la parole :

Monsieur BEILLOUIN remercie le Conseil Municipal de l'accueillir parmi ses membres, il se déclare honoré et ému, il essayera d'agir et de réagir en fonction du bon sens commun.

ଔ

Suite à la démission de Madame Gaëlle BERNAUD, conseillère municipale, réceptionnée le 23 janvier 2017, il convient d'installer un nouveau conseiller municipal et de modifier le tableau municipal.

L'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que «les démissions des membres du conseil municipal sont adressées au maire. La démission est définitive dès sa réception par le Maire, qui en informe le représentant de l'État.»

L'article L 270 du Code Électoral précise que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit».

C'est donc Monsieur Franck BEILLOUIN qui est installé dans ses fonctions, en qualité de conseiller municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-4 ;
Vu le Code Électoral, notamment l'article L270
Considérant que Madame Gaëlle BERNAUD a démissionné de son poste de conseiller municipal ;
Considérant que Monsieur Franck BEILLOUIN a accepté de siéger au conseil municipal ;
Le tableau du Conseil Municipal, tenant compte de cette installation, sera modifié.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- **PRENDRE ACTE** de l'installation d'un nouveau conseiller municipal en la personne de Monsieur Franck BEILLOUIN.

ଔ

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 janvier est approuvé.

ଔ

ACTES DU MAIRE PRIS PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Selon les dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la délibération du 3 avril 2014.

ଔ

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain.

AFFAIRES GENERALES

Élection de la Commission d'Appel d'Offres

Compte tenu de la démission de Gaëlle BERNAUD, membre de l'opposition et suppléante de la CAO, la Commission se composerait alors de 5 membres titulaires et de 4 membres suppléants.

Le remplacement d'un membre suppléant n'est pas une obligation et ne s'appuie sur aucun fondement juridique car la Commission dispose de tous ses membres titulaires pour siéger, que les suppléants ne sont pas affectés à un membre titulaire mais interviennent en remplacement des titulaires dans l'ordre d'élection et que la représentation proportionnelle est effective au niveau du titulaire.

Néanmoins, s'agissant d' un membre de l'opposition, l'assemblée peut décider de maintenir la CAO en l'état (5 titulaires et 4 suppléants) ou remplacer Gaëlle Bernaud, démissionnaire, en sa qualité de suppléante à la CAO

- Rappel de la composition de la CAO :

- Élection de 5 membres titulaires et suppléants du Conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de REMPLACER Gaëlle BERNAUD, Franck BEILLOUIN est proposé.

- Présidence assurée par le Maire ou son représentant, **Robert BONIN**

■ **BUREAU Pierre** (titulaire)	■ **TALLIER Marinette** (suppléante)
■ **MENARD Emmanuelle** (titulaire)	■ **MERCERON Albert** (suppléant)
■ **CHARRIER Michel** (titulaire)	■ **BEALU Christophe** (suppléant)
■ **CHARRIER Yannick** (titulaire)	■ **DUFAURET Josette** (suppléante)
■ **MARQUOIS Cécile** (titulaire)	■ **Franck BEILLOUIN** (suppléant)

Monsieur le Maire explique qu'une représentation automatique de Monsieur Franck BEILLOUIN se fera au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération, celle-ci n'avait pas pu s'opérer au moment de la démission de Monsieur LECOUTRE car la parité n'aurait pas été respectée.
C'est Cécile MARQUOIS qui siégera au Conseil communautaire. Pour se faire, Cécile GUINEFOLEAU devra démissionner de son siège auprès de l'Agglo.

VOTE : adopté à l'unanimité.

Modification de la composition des commissions suite à l'installation d'un nouveau conseiller municipal

Suite à la démission de madame Gaëlle BERNAUD et à l'installation de Monsieur Franck BEILLOUIN, il est proposé des modifications au sein des commissions ou instances suivantes :

Nom de la commission ou instances	Nom du Remplaçant de Madame Gaëlle BERNAUD	qualité
Commission Sport-Culture-Animations	Franck BEILLOUIN	
Commission Économique	Franck BEILLOUIN	
Commission des Services Public Locaux	Franck BEILLOUIN	
Commission mixte du Centre socio culturel	Cécile GUINEFOLEAU	
Lycée Genevoix	Cécile GUINEFOLEAU	Titulaire

Le reste des membres est inchangé.

VOTE : adopté à l'unanimité.

Convention avec la Ligue de l'enseignement - accueil de services civiques

Jean-François MOREAU explique que dans le cadre d'un recrutement de services civiques au sein du service animation, événementiel et action culturelle ainsi qu'au service scolaire, il est envisagé un partenariat avec la ligue de l'enseignement. Cette dernière est agréée par l'État au titre du service civique et propose une aide à la création des missions, un accompagnement dans le recrutement, une offre de formation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la ligue de l'enseignement.

Dominique LENNE précise que la municipalité doit avoir un agrément par un organisme reconnu par l'État.
Un consensus a été trouvé concernant les tarifs du partenariat.
Le service culturel propose une mission pour finaliser l'inventaire des œuvres des artistes acquises par la municipalité et une aide aux animations culturelles.

Sur le service scolaire, Marinette TALLIER explique que la personne en place accompagnera les enfants et mettra en place de nouveaux temps d'animation sur le temps de la restauration scolaire, et les TAP.
C'est un recrutement d'une durée de 6 mois.

Cécile MARQUOIS demande si des personnes référentes ont été désignées ?
Dominique LENNE répond qu'elles seront accueillies dans chaque service. L'objectif de la municipalité est d'offrir un enseignement civique ; par exemple assister à une séance du Conseil Municipal. Ils doivent prendre conscience des valeurs civiques, et bénéficier d'un accompagnement pour trouver un emploi.

Emmanuelle MENARD précise que cela peut aussi permettre une poursuite d'études dans le cadre d'une réorientation ou d'une césure dans leur cursus scolaire.
Cela représente 24 à 35 heures par semaine.

VOTE : adopté à l'unanimité

Poursuite du dispositif – Intervenant Social en Gendarmerie

Pascale FERCHAUD explique que le dispositif des intervenants sociaux dans les unités de gendarmerie (ISG) s'inscrit dans une démarche de prévention générale.

Il vise à permettre la prise en charge par des services compétents, de personnes ou de familles confrontées à des difficultés ou présentant des situations à risque.

L'intervenant social est placé pour emploi auprès du commandant de groupement de gendarmerie ou du commandant de compagnie, en fonction du territoire défini. Il reçoit ses directives par l'intermédiaire de l'officier prévention – partenariat du groupement ou du commandant de compagnie. Le rôle de l'ISG s'inscrit en effet dans l'exécution d'une « mission de service public ».

Son action s'exerce donc au nom de la gendarmerie nationale, cependant il est employé par une institution de type commune, établissement public de coopération intercommunale (EPCI).
L'État aide au financement de ce poste par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Le budget prévisionnel 2017 prévoit toujours une répartition entre l'ACSE (10 000 €) et la ville de Bressuire (12 000€).
L'agent a pris ses fonctions depuis le 1er février 2013, il est travailleur social au CCAS. Le dispositif sera basculé en ce début d'année à l'Agglo2b au sein du pôle prévention.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** la poursuite de cette action

- **DE SOLLICITER** les subventions possibles notamment auprès du FIPD (à hauteur de **50%)**

- **DE PROLONGER** la mise à disposition d'un agent du CCAS sur une partie de son temps.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant la continuité de cette action.

Monsieur le Maire ajoute que le rôle de l'ISG est très important, c'est un véritable relais dans la procédure gendarmerie-police et le soutien social du CCAS, plus de 120 interventions ont eu lieu l'année dernière. L'Agglo engagera un demi poste supplémentaire à partir de la mi-2017.
Pascale FERCHAUD précise que l'accompagnement de l'ISG se fait au CCAS en collaboration et en fonction des besoins avec une psychologue.

VOTE : adopté à l'unanimité.

Constitution d'une commission intercommunale d'aménagement foncier sur les communes de Noirterre, Geay et Faye l'Abbesse

Jean-François MOREAU fait connaître au Conseil Municipal que par lettre du 5 janvier 2017 et par référence aux dispositions combinées des articles L121-2 et L121-4 du code rural et de la pêche maritime, le Conseil Départemental des Deux Sèvres doit mettre en place une commission intercommunale d'aménagement foncier sur les communes de Noirterre, Geay et Faye L'Abbesse, qui seront chargées de la mise en œuvre d'une procédure d'aménagement foncier.
De ce fait, il appartient au maire de Bressuire de désigner un membre du Conseil Municipal pour représenter la commune et au Conseil Municipal d'élire deux propriétaires de biens fonciers non bâtis, exploitants ou non, ainsi que qu'un propriétaire suppléant exerçant sur le territoire de la commune, ou à défaut, sur le territoire d'une commune limitrophe et qui siégeront à la commission intercommunale d'aménagement foncier.
L'avis invitant les candidats à se faire connaître pour l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis a été affiché en mairie le 13 janvier 2017.

Les candidats sont les suivants :
Titulaires :
M ROUX Serge, Le Jaubertin 79330 Geay
Mme CAILLAUD Marie, Le Charreau 79100 Thouars
M BREMAUD Michel, La Garonnière 79300 Noirterre
Suppléant :
M MOTARD Jean-Paul, Rue Pierre de Ronsard 79300 Noirterre

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'ELIRE** les membres de la Commission.

Il est procédé à un vote à bulletin secret, le bureau de vote est composé de Marie-Claude HENNON, Philippe ROBIN et Cécile GUINEFOLEAU

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'ELIRE** les membres de la Commission telle que présentée ci-dessous :

Représentant du Conseil Municipal : M. Jean-François MOREAU

Titulaires :
M ROUX Serge, Le Jaubertin 79330 Geay
M BREMAUD Michel, La Garonnière 79300 Noirterre
Suppléant :
M MOTARD Jean-Paul, Rue Pierre de Ronsard 79300 Noirterre

Jean-François MOREAU ajoute qu'une première réunion se tiendra aux alentours du 15 juin avec un diagnostic préalable de l'impact sur l'activité agricole.

Régie SPIC Énergies renouvelables – Désignation d'un directeur

Christophe BEALU explique que vu la délibération en date du 30 juin 2016 portant création de la régie à autonomie financière, Mathieu Legay avait été désigné directeur de cette régie lors du même Conseil Municipal. Cependant, ne pouvant plus assurer cette mission incompatible avec la direction d'une autre régie, il est proposé de désigner Bruno COUTANT comme directeur de cette régie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE PROCEDER** à la désignation, à compter du 1er janvier 2017, de Bruno COUTANT, fonctionnaire territorial, en qualité de directeur de la régie.

VOTE : 1 abstention, Adopté.

TRAVAUX ET EQUIPEMENTS

Autorisations de dépôts de permis de construire
- Appentis pour stockage au CTM
- Local buvette au stade Métayer
- Préau Agility de Terves

Pierre BUREAU explique qu'il est nécessaire de déposer un permis de construire relatif à la réalisation d'un appentis pour stocker du matériel au Centre Technique Municipal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** le maire à déposer le permis de construire correspondant et signer tout acte relatif à ce projet

VOTE : adopté à l'unanimité.

Pierre BUREAU explique qu'il nécessaire de déposer un permis de construire relatif à un local buvette dans l'enceinte du Stade Métayer

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** le maire à déposer le permis de construire correspondant et signer tout acte relatif à ce projet

VOTE : adopté à l'unanimité.

Pierre BUREAU explique qu'il est nécessaire de déposer un permis de construire relatif à une extension de préau utilisé par le club d'agility à Terves.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** le maire à déposer le permis de construire correspondant et signer tout acte relatif à ce projet

VOTE : adopté à l'unanimité.

Dénomination des voies du lotissement mixte Boulevard de Thouars et du giratoire crée sur le Boulevard de l'Europe

Les travaux du lotissement mixte « Boulevard de Thouars » vont débuter au printemps prochain. Il convient de dénommer la voie de ce lotissement pour faciliter la localisation des réseaux des différents gestionnaires.
De plus, il a été créé un giratoire sur le Boulevard de l'Europe qui permettra l'accès au futur collège. Il convient de le dénommer pour permettre de créer un arrêté de police.
Le Conseil Départemental n'a pour le moment donné aucune orientation concernant le nom du futur collège.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de :

- **DENOMMER** la voie du lotissement mixte ainsi que le giratoire situé Boulevard de l'Europe.

Yannick CHARRIER précise que la dénomination du giratoire sera faite en accord avec la dénomination du collège qui sera effectuée ultérieurement par le Conseil Départemental.
Une seule voie sera dénommée en modulant les numéros attribués, il est proposé :
la Rue Marcel PAGNOL.

VOTE : adopté à l'unanimité.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Parking du passage de la Poste – Tarif 2017

Christophe BEALU informe l'assemblée que la Commune loue des emplacements de stationnement dans le parking couvert du « passage de la poste ».

Dans les contrats de mise à disposition des places de stationnement, les loyers sont révisables au 1er janvier de chaque année en fonction du dernier indice INSEE de référence des loyers.

Le prix des locations actuellement à 37.38 €, pour la plupart des places, augmenterait donc cette année de 8 centimes par mois soit un gain de 96 centimes pour un an.

Le coût de traitement de ce changement de tarif dépasse largement l'augmentation (envoi de courrier, mise à jour des données...).

En attendant de convenir d'un nouveau mode de fonctionnement plus efficace à partir de l'année 2018 notamment par la conclusion d'un tarif municipal, il serait plus simple de ne pas augmenter le tarif pour l'année 2017

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- **DE NE PAS AUGMENTER** le tarif des places de stationnement du parking couvert du « passage de la poste » en fonction de l'indice INSEE pour l'année 2017.

Robert BONIN précise que 12 emplacements sont utilisés et que le tarif est indexé sur l'indice de la construction qui n'évolue pas cette année.

Parc éolien les Galvestes – Demande d'avis

Christophe BEALU informe l'assemblée qu'une enquête publique a eu lieu du 3 janvier 2017 au 3 février 2017 sur la demande d'autorisation présentée par la SAEML 3D ENERGIES, relative au projet d'exploitation d'un parc éolien, composé de trois éoliennes et d'un poste de distribution, sur les communes de BRESSUIRE (commune déléguée de Terves), BOISME et CHANTELOUP.

Conformément à l'article R 512-20 du Code de l'Environnement il est demandé l'avis du Conseil Municipal sur ce dossier.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE DONNER** un avis sur le projet d'exploitation d'un parc éolien.

Christophe BEALU rappelle que 3D Energies est une filiale du SIEDS, et que ce projet émane donc des communes du département.

La taille des éoliennes du projet les Galvestes est de 100 mètres au niveau de la nacelle et de 140 en bout de palles.

Cécile GUINEFOLEAU demande combien d'éoliennes sont présentes sur notre territoire, dans un rayon de 20 kms ?
Il est répondu qu'il en existe une trentaine à peu près, des cartes sont présentées.

Cécile GUINEFOLEAU demande s'il existe un schéma régional au niveau régional ?
Il en existe un qui révèle des zones sans éoliennes.

Franck BEILLOUIN demande si des projets sont parfois portés par des particuliers ?
Christophe BEALU répond qu'il n'a pas connaissance de ce type de projet car au-delà de 12 mètres, une étude d'impact et un permis sont nécessaires.

Cécile GUINEFOLEAU demande si les éoliennes de Noirterre sont limitées à 3 décibels car il y a une gêne sonore.
Christophe BEALU répond que la nuisance principale est le bruit, on entend plus les éoliennes quand le vent vient de l'Est et d'autant plus en hiver car il n'y a pas de feuilles dans les arbres.
Les premiers riverains sont à 550 mètres à peu près.
Françoise BLAIS ajoute qu'elle trouve le bruit gênant.

Christophe BEALU ajoute que des relais GSM pourraient être installés sur les éoliennes des Galvestes, et que l'impact sonore peut être limité par bridage à certaines périodes.
Franck BEILLOUIN demande où elles sont fabriquées ?
Elles sont fabriquées en Allemagne.

Marc BONNEAU demande ce que cela représente en terme d'emploi ?
Christophe BEALU répond qu'il existe plusieurs phases ; la phase chantier, la phase investissement puis la maintenance et enfin le fonctionnement ; il y aura 4 personnes à temps plein pour la maintenance et l'entretien dans le cadre d'une convention avec l'Esat de Saint-Porchaire.
L'Investissement est fait en partie par le Département, et 500 000 €uros seront réservés à l'investissement participatif.

Cécile GUINEFOLEAU demande combien va coûter le parc ?
Christophe BEALU répond que cela représente 9 millions d'€uros.

Cécile GUINEFOLEAU se déclare favorable aux énergies renouvelables mais elle estime que le nombre d'éoliennes est croissant, l'impact sonore et visuel est important et joue sur la qualité de vie. Elle est inquiète sur les 20 éoliennes futures et sur la cohérence de leur développement.
Elle ajoute qu'elle aurait souhaité un engagement de la commune sur le développement d'autres sources d'énergies renouvelables.
Christophe BEALU répond que des ZDE (Zones de développement Éolien) avaient été réalisées puis supprimées, c'est le SCOT qui détermine dorénavant la zone en tenant tout de même compte des anciennes ZDE.

Philippe ROBIN pense que nous risquons d'assister au développement d'un vrai parc éolien avec un impact paysager important. Il regrette de ne pas avoir eu un autre éclairage du dossier qui aurait permis une meilleure objectivité.
Il votera contre, il n'est pas contre l'éolien mais « trop c'est trop ».
Il regrette une inégalité de l'implantation des éoliennes sur le Nord Deux Sèvres.

Émile BREGEON rappelle que l'avis demandé repose sur 3 éoliennes seulement et quant à l'impact paysager et touristique, il regrette que les lignes haute tension ou les centrales électriques soient moins décriées car il estime l'impact sanitaire bien plus important.
Il ajoute que l'installation des éoliennes fait diminuer chaque fois la production nucléaire, et ainsi les déchets d'uranium produits et enfouis qui sont très compliqués à traiter.
Il ajoute que les panneaux photovoltaïques permettent aussi de diminuer la production nucléaire, mais que ce qui est efficace ce sont différentes sources d'énergies renouvelables qui s'ajoutent les unes aux autres.
Il pense que l'argument du déséquilibre géographique n'est pas recevable, il ajoute que l'opération est plutôt vertueuse à l'endroit où une éolienne est implantée.
L'installation d'une antenne GSM qui va apporter la 4G aux habitants de Terves est un élément important à prendre en compte, le téléphone est devenu un produit de première nécessité.
Il ajoute qu'il serait intéressant d'avoir un résultat d'étude sur la nuisance sur le tourisme, il ne remarque pas de pétition concernant l'implantation des éoliennes à chaque projet.

Monsieur le Maire trouve que la carte est extrêmement parlante concernant le déséquilibre d'implantation géographique ; sur la côte Atlantique il n'y en a aucune, il pense qu'il y a un lien entre le tourisme et le non-éolien.
Émile BREGEON ne trouve pas que les éoliennes défigurent le paysage, et il trouve que les lignes à haute tension et les centrales ne font pas autant polémique.

Philippe ROBIN regrette que les enjeux financiers soient aussi importants et que l'éolien n'engendre pas de développement local. En outre, toutes les portes d'entrée du Bocage amèneront à terme sur un parc éolien, il pense que c'est un réel frein au développement touristique.

Pierre BUREAU est surpris que 3D Energies ait expliqué que le financement n'était pas ficelé, il trouve que le déséquilibre est trop important au niveau régional, il pense que les opérateurs pourraient installer une antenne sans forcément installer une éolienne.

Franck BEILLOUIN ne trouve pas que les éoliennes aient un impact négatif sur le paysage, il trouve au contraire que cela véhicule une image d'avenir, positive et écologique.
Il ajoute que l'énergie la plus propre est celle que l'on ne dépense pas, le remplacement de nos vieilles énergies par des énergies renouvelables se fera, selon lui, par des économies d'énergie.
Il propose que la commune réfléchisse à ces économies d'énergie, en passant notamment par le « scénario négaWatt » .

Christelle GAZEAU se pose la question du recyclage des éoliennes, leur durée de vie est de 25 à 30 ans, mais après ?

Monsieur le Maire répond que la difficulté réside dans les assises de béton mais elles peuvent être recyclées.

Christophe BEALU ajoute que ce qui est intéressant est le mix énèrgétique.

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas contre le principe éolien, et une étude du paysage est en cours dans le cadre du PLUI. Il trouve que la grande richesse du Bocage est son paysage, et les impacts sont importants dus aux poteaux électriques et aux éoliennes. Il est pour cela inquiet par la multiplication, il pense qu'il faut bien évidemment exploiter les énergies renouvelables et pour cette raison, tous les projets actuels les intègrent.
Il croit en outre à la méthanisation car nous sommes sur un territoire d'élevage.
Et pourquoi pas un nouveau système d'exploitation du vent qui aurait un moindre impact paysager ?
Il regrette que l'engagement d'une éolienne se fasse sur 25 à 30 ans. Si un autre système est trouvé d'ici là, nous serons obligés de les garder.
Pourquoi sont-elles interdites dans les parcs nationaux régionaux et monuments historiques ? Il trouve cela illogique.
Il va certainement s'abstenir lors du vote, et c'est bien la somme de toutes les éoliennes qui est en cause.

Yannick CHARRIER ajoute que le déséquilibre sur le territoire ne peut pas s'expliquer uniquement par l'intensité des vents, il pense que l'incohérence est totale.

Dominique LENNE ajoute que les projets fleurissent dans le sud du département, elle ajoute qu'un tour-opérateur espagnol avait proposé un circuit des champs éoliens.

Pierre BUREAU ajoute que cela ne le gêne pas dans la Beauce car ce ne sont pas du tout les mêmes paysages.

Marc BONNEAU ajoute que la communauté de communes du Thouarsais a développé largement les énergies renouvelables avec le « projet TIPER » (la méthanisation, et l'éolien de façon plus concentrée) .Il pense donc que la Communauté d'Agglomération ne peut pas s'exonérer de ce débat, il ajoute qu' « aimer son territoire c'est le protéger ».

Monsieur le Maire précise que le projet Thouarsais a coûté des milliers d'€uros et que l'espace permettait une concentration (ancien ETAMAT).

Philippe ROBIN regrette le retard sur la méthanisation, il évoque la possibilité de fabriquer de la spiruline.

Jean-François MOREAU précise qu'un projet de méthanisation a été porté par Séolis il y a quelques années avec un objectif de produire de l'électricité, mais sans se soucier des agriculteurs.
La méthanisation repose sur une extraction du carbone présent dans le fumier qu'il faut ensuite compenser, ce qui est très compliqué, le projet a donc échoué.
Il ajoute qu'en Allemagne, l'élevage des vaches a été supprimé avec une méthanisation à outrance et des cultures de maïs intensives.

Cécile GUINEFOLEAU ajoute que les méthaniseurs sont alimentés aujourd'hui par de la paille, du maïs et le substrat qui en résulte ne nourrit pas assez le sol, il est absorbé tout de suite par le sol mais il n'est pas nourri en profondeur, il n'y a plus d'humus ni de verres de terre.

Albert MERCERON demande un vote à bulletin secret, un tiers des conseillers en fait la demande. Il est donc procédé à un vote à bulletin secret qui donne le résultat suivant :

DEFAVORABLE : 16
FAVORABLE : 8
BLANCS : 6
ABSTENTIONS : 3

Demi-échangeur RN 249/RD 35 – Cession d'une parcelle à la DREAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation des travaux du demi - échangeur RN 249 et RD 35, des parcelles sont en cours de cession à la DREAL pour une surface totale de 13 314 m²

Pour des raisons de sécurité, la DREAL doit modifier légèrement les caractéristiques de la bretelle de sortie de la RN 149 dans le sens Poitiers vers Cholet. Cette modification nécessite la cession d'une petite partie de la parcelle ZE 32 appartenant à la Commune d'une emprise d'environ 587 m²

La DREAL propose pour cette cession la somme de 175 €

Vu l'avis de France Domaine en date du 15 juin 2016.
Vu la proposition des services de la DREAL ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE VALIDER** la cession d'une emprise d'environ 587 m², à la DREAL Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, pour le prix de CENT SOIXANTE QUINZE EUROS (175 €)

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte administratif de cession, qui sera rédigé par le service des domaines.

Bérangère BAZANTAY demande si un avis de la commune a été demandé concernant les déviations, car elle est inquiète pour la déviation sur la RD 175 prévue par le Département et le risque qu'elle présente. C'est une route très passagère empruntée par les poids lourds, et les transports scolaires.

Yannick CHARRIER est inquiet également et émet l'hypothèse d'un itinéraire conseillé pour les véhicules légers qui pourrait répartir la circulation entre Beaulieu et Breuil-Chaussée.

Monsieur le Maire demandera si des délestages sont possibles, notamment par Voulmentin pour rejoindre Nueil les Aubiers.

VOTE : adopté à l'unanimité.

Versement d'indemnités d'éviction à la SCEA HSGB

Christophe BEALU informe l'Assemblée que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée ZK 111 d'une surface de 57 078 m² et en cours d'acquisition de la parcelle ZK 2 d'une surface de 11 120 m² situées bd de Thouars, terrains qui sont actuellement exploités par la SCEA HSGB.

Une emprise de 46 973 m² de la parcelle ZK 111 est destinée à accueillir le futur collège et les indemnités d'éviction sur cette partie seront donc versées par le Conseil Départemental.

Le reste de la parcelle ZK 111 soit 10 105 m² et la parcelle ZK 2 soit 11 120 m² sont destinées à l'aménagement du boulevard de Thouars et pour partie à être cédées, il convient donc de verser les indemnités d'éviction au fermier en place.

La surface concernée représente environ 21 225 m², soit une indemnité d'éviction d'un montant de DIX MILLE SIX CENT DOUZE EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (10 612.50 €).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** le versement des indemnités d'éviction à la SCEA HSGB pour la récupération d'une surface de 21 225 m² pour un montant de DIX MILLE SIX CENT DOUZE EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (10 612,50 €).

VOTE : adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES

Tarification de la restauration scolaire 2017/2018

Marinette TALLIER présente la proposition ; une augmentation de la tarification 2017/2018 pour les stagiaires, les apprentis, les enseignants, les adultes et les repas pour le CSC et les divers ALSH.

Le Bureau Municipal a proposé les tarifs suivants :

CATEGORIE		2016/2017	PROPOSITION 2017/2018
• Primaires et Maternelles Bressuire et Communes déléguées	Le repas	2,60	2,75
• Primaires et maternelles hors Bressuire	Le repas	pas de tarif	3,75
• Stagiaires, apprentis de la ville	Le repas	4,30	4,50
• Adultes, enseignants	Le repas	6,50	6,90
• Repas Centre socio-culturel + divers CLSH	Le repas	3,50	3,75

Il est donc demandé au Conseil Municipal de :

- **VALIDER** ces propositions de tarifs.

Marinette TALLIER précise que le coût réel d'un repas est de 6,25 €.

Robert BONIN précise que les tarifs sont votés en février, car ils dépendent de l'année scolaire. Cela permet d'informer les familles de ces augmentations suffisamment en amont, au moment des inscriptions.
Cécile MARQUOIS demande si une augmentation de 5 % aura lieu systématiquement tous les ans ou si c'est un rattrapage ?

Monsieur le Maire répond que la commune n'augmentera pas ses tarifs de la même manière tous les ans. Il donne à titre indicatif, les tarifs des communes alentours pour un repas primaire et maternelles :

- **Moncoutant : 2,75 €**
- **Mauléon : 3,55 €**
- **Nueil les Aubiers : 3,12 €**
- **Cerizay : de 1,89 à 3,62 €**

Il précise que cela permettra de réduire un peu le déficit.
Cécile MARQUOIS demande si une augmentation de l'approvisionnement local et bio est opérée?
Marinette TALLIER répond qu'en 2016, 45 % de produits étaient locaux (en 2015 : 16%), et la démarche bio poursuit son développement.
Des démarches sont engagées avec les producteurs locaux.

Cécile MARQUOIS demande si cela engendre une augmentation du prix du repas ?
Marinette TALLIER répond que cela engendre forcément une hausse du prix des denrées, mais la qualité est fortement accruê, et une optimisation a eu lieu avec une limite du gaspillage.

Elle demande quelle est la finalité du nouveau tarif (enfants hors Bressuire)
Monsieur le Maire répond que le déficit de la restauration scolaire est payé par l'impôt local, il se demande pourquoi quelqu'un qui vient manger à Bressuire et qui n'y vit pas ne paierait pas un peu plus. 60 enfants viennent de l'extérieur, le tarif spécifique permet donc de compenser le non-paiement d'impôt.
Il ajoute que le fait d'être très attractif attire une population mais vide les écoles des communes rurales. Alors faut-il encourager les gens résidant hors Bressuire à scolariser les enfants et payer leurs loisirs sur Bressuire ?. Il pense que c'est une question d'aménagement du territoire.

Franck BEILLOUIN demande si la création d'un tarif spécifique va dissuader les parents de scolariser leurs enfants sur Bressuire ?
Il regrette que des particularités soient faites pour les gens hors Bressuire.

Monsieur le Maire répond que cela ne dissuadera effectivement pas les parents.
Une menace de fermeture de classe est en cours à Duguesclin, donc il faudra opérer un ré-équilibre entre Ferry et Duguesclin.
La commission scolaire établit une répartition en tenant compte du choix des parents.

Cécile GUINEFOLEAU demande où en est la réflexion d'une refacturation à la commune d'origine ?
Monsieur le Maire répond qu'une consultation du Maire de la commune d'origine s'opère pour demander une compensation du coût de la scolarité mais pas pour la restauration qui n'est pas un service obligatoire.

Josette DUFAURET demande si le nouveau tarif s'applique à des enfants hors commune mais qui seraient obligés d'être scolarisés à Bressuire pour cause de difficultés (Clis...)?
Marinette TALLIER répond que le tarif normal s'appliquera dans ce cas là.

Cécile MARQUOIS demande si l'avancement des décisions d'ouvertures et de fermetures de classe par le Ministère a été anticipé comme toutes les années d'élections présidentielles ?
Marinette TALLIER répond que l'Éducation nationale dispose d'outils permettant d'évaluer et d'anticiper les inscriptions. Des mouvements importants ont lieu sur Bressuire, mais des comptages définitifs sont faits en juin.

VOTE : 1 contre – adopté.

FINANCES ET ECONOMIE

Tarifs d'inscription au Raid des Aigles

Emmanuelle MENARD explique qu'en collaboration avec une association Bressuiraise, les Team têteraid's, le service des sports organise la deuxième édition du RAID DES AIGLES.
Le raid se déroulera les vendredi 30 juin et samedi 1er juillet et enchaînera des épreuves de course d'orientation, VTT, tir à l'arc, épreuves surprises, épreuves nocturnes et devra se pratiquer par équipe de 3 personnes, sur deux distances proposées :

- Raid AVENTURE : environ 100 kms
ou
- Raid DECOUVERTE : 40 kms

Cette épreuve sportive permettra ainsi aux concurrents de découvrir le paysage du bocage Bressuirais tout en participant à une compétition sportive.
Il est prévu d'accueillir un maximum de 100 équipes de 3 personnes sur l'ensemble des deux distances.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de :

- **VALIDER** les tarifs d'inscription suivants :

	RAID AVENTURE	Raid DECOUVERTE	REPAS DU SOIR
TARIF	35 €	25 €	9 €

VOTE : adopté à l'unanimité.

Demande d'une subvention FIPD

Robert BONIN explique que la commune de Bressuire envisage la réalisation de différents travaux liés à la tranquillité publique, sur les espaces et bâtiments publics.

Il est proposé de solliciter le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour obtenir des subventions sur ces dossiers.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** le maire à déposer la demande de subvention au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Cécile GUINEFOLEAU demande sur quel type de travaux la subvention sera demandée ?
Pierre BUREAU répond que cela consistera en une vidéoprotection sur la façade et dans la cour intérieure la MDA.
Bérangère BAZANTAY regrette que le processus de protection ne soit pas assez avancé au niveau des salles communales qui font souvent l'objet de délinquance.
Pierre BUREAU ajoute que la démarche est en cours.

VOTE : adopté à l'unanimité.

Fixation du taux fixe pour le 4ème palier du contrat de prêt n° 1803640

Robert BONIN explique que la commune a contracté en 2002 un emprunt à taux fixe sur 25 ans avec choix d'option par période de 5 ans auprès de la caisse d'épargne (n° 1803640) .

La fin du 3ème palier arrive à échéance au 18 février 2017. La Caisse d'épargne propose à la commune un nouveau taux fixe de 1,51 % trimestriel pour la prochaine période de 5 ans, à compter du 18/05/2017.

Pour mémoire les taux des précédents paliers étaient :

En 2002 : 4,48 %
En 2007 : 4,22 %
En 2012 : 3,88 %

Il précise que le taux de 1,51 % est annuel.

VOTE : adopté à l'unanimité.

Rapport de présentation du Budget Primitif 2017

Orientations annuelles sur l'investissement et le fonctionnement
4 budgets :
- Le Budget Principal
- Le Budget du SPIC Énergies renouvelables
- Le Budget des Lotissements
- Le budget des Villages du Golf

1 - Budget principal
page 2
Le résultat net de l'année 2016 est de 1 895 71,51 €.
Ce qui représente 500 000 € de plus par rapport à l'année dernière. Cela s'explique par le versement d'une première échéance de l'aide du fond de soutien pour la sortie des emprunts toxiques par l'État.

page 3
Montant total du Budget Primitif 2017 = 20 533 915 €
L'augmentation est notamment due aux retours des transferts de charge de l'Agglo pour la gestion du périscolaire. Ce retour apparaît en recettes et en dépenses.

page 4
En 2017, 5 393 979 € seront budgétés pour des travaux ou des acquisitions.

page 6
Les contributions directes sont en augmentation avec la suppression de l'abattement exceptionnel de la taxe d'habitation , la recette supplémentaire sera de 400 000 €.
Il n'y a pas d'augmentation des taux d'impositions.
On constate une baisse des recettes au niveau du personnel.

Franck BEILLOUIN demande pourquoi une quote-part est liée au Golf ?
Monsieur le Maire répond que cela s'explique par un emprunt globalisé fait par la commune en 2013, cet emprunt s'inscrit sur le budget principal et concerne également le budget des Villages du golf. Une partie de ces emprunts a permis de financer les travaux des Villages du golf, c'est donc la quote-part des Villages du Golf qui est remboursée au prorata sur ces emprunts spécifiques.

Montant total des recettes = 18 638 202 €

Fonctionnement
Monsieur le Maire fait une explication des dépenses supplémentaires :

- Exhumations : Une dépense supplémentaire de 30 000€ cette année qui se poursuivra les années avenir. C'est notamment une opération qui se déroulera dans les cimetières des communes déléguées

- Archives : Une dépense de 13 000 € pour le service des Archives afin de réaliser une exposition sur les anciens commerces Bressuirais qui aura lieu au château.

- Services techniques : une augmentation due aux taxes d'enlèvement des ordures ménagères pour les bacs devant les salles des fêtes et bâtiments publics
- Service des sports : Organisation du Raid des aigles

- CCAS : augmentation de 150 000 à 300 000€ due à une demande forte des usagers en matière d'aides sociales, le CCAS puisait dans ses réserves qui sont à présent épuisées.

- Subventions aux écoles privées : Monsieur le Maire explique que la subvention OGEC avait été prévue pour 533 € par enfant qu'il soit en maternelle ou en primaire mais la commune a une obligation de subvention pour les OGEC uniquement pour les élèves de l'élémentaire, donc un choix a été fait pour adopter un coût moyen.
Il explique qu'on ne peut pas donner plus pour un enfant de l'école privée que ce que coûte en fonctionnement un élève de l'école publique.

- *Associations*

Emmanuelle MENARD explique que le budget passe à 712 000 €.
Cela s explique par la baisse de la dotation au Centre Socio Culturel qui est due à une baisse des coûts de personnel, cela en accord avec eux.

- *Jumelages*

Pascale LEFEVRE explique que 2017 est l'année d'anniversaire des 20 ans de jumelage avec Ryazan.
Elle explique aussi que la ville de Kpalimé a un projet de 2 fontaines d'eau supplémentaires en collaboration avec Véolia Eau, le SVL et le ministère des affaires étrangères.

Cécile MARQUOIS demande s'il serait possible d'avoir le détail des subventions et ainsi voir ce qui revient au fonctionnement, au matériel, au personnel, aux événements... ?
Emmanuelle MENARD répond que le détail est réalisable.

Cécile GUINEFOLEAU ajoute qu'il serait important d'avoir plus de lisibilité, et notamment pour les citoyens.

Franck BEILLOUIN demande s'il est possible de connaître la finalité des subventions scolaires ?
Monsieur le Maire répond que les subventions ne doivent pas être destinées à enrichir le patrimoine, elle doivent servir au fonctionnement, les comptes sont validés en conseil d'administration, mais les documents sont consultables.

Monsieur le Maire ajoute qu'une entente entre le secteur public et privé permet un équilibre naturel au niveau local.
La dotation aux maternelles n'est pas obligatoire mais les parents ont le choix de l'école, la liberté de chacun est donc respectée.

Cécile MARQUOIS n'est pas contre le principe d'allouer une subvention aux écoles privées mais elle est gênée par la manière de le présenter.

Yannick CHARRIER précise que la répartition entre le privé et le public sur le territoire est équilibré.

Josette DUFAURET ajoute que le secteur privé n'est pas envisagé par la commune comme un concurrent mais comme un partenaire.

- *Subvention au CCAS*

Philippe ROBIN regrette qu'il n'y ait pas de consensus sur le territoire de l'Agglo concernant les règles d'attribution des aides par le CCAS, il pense qu'il faudra en débattre prochainement.

Cécile GUINEFOLEAU trouve qu'une autre solution aurait pu être trouvée plutôt que de conserver tous les services proposés.

Pascale FERCHAUD regrette le retrait de beaucoup d'organismes (CPAM, ...), et le choix actuel du CCAS est d'augmenter les horaires d'accueil notamment pour permettre aux usagers d'avoir un accès à Internet pour leur demande d'aide. C'est le rôle des travailleurs sociaux.

Investissement – Budget Principal

L'autofinancement dégagé pour 2017 = 1 252 880 €
Excédent de fonctionnement 2016 = 1 895 713 €
Autofinancement total = 3148 593 €

Proposition d'investissement travaux pour 3711 411 € financés à hauteur de 3711 411 €, donc pas de recours à l'emprunt.
S'ajoute le reste à réaliser = 2326 264 €
Total Investissement = 8 672 875 €

- *Voirie*

Cécile GUINEFOLEAU demande si tous les travaux tiennent compte de l'accessibilité ?
Yannick CHARRIER répond que oui.

- *Espaces verts*

Cécile GUINEFOLEAU demande s'il est prévu d'autres projets de végétalisation que la place Notre Dame ?
Albert MERCERON répond que l'aménagement de la place Carnot est en cours de réflexion.
Il explique que les îlots directionnels au niveau du Leclerc et de Mr Bricolage et de Biocoop vont être modifiés.

Monsieur le Maire explique que c'est une multiplicité de petits investissements cette année, et la décision de ces travaux a été prise en commission Travaux et validée en Bureau Municipal dans son intégralité.

Franck BEILLOUIN demande comment la somme de 1 914 513€ dans la section investissement-recettes est calculée ?

Monsieur le Maire répond que c'est l'excédent de fonctionnement lié à l'investissement, le tableau intègre ce qu'est prévu pour 2017 et aussi ce que nous n'avons pas encore payé, donc le reste à réaliser de 2016. Le total est de 8 672 875 €.

Pour résumer :
Excédent de fonctionnement 2016 = 3 810 227,14 €
qui servent à payer la somme de 1 914 513,63 € de « Déficit d'investissement » constaté en 2016.
La différence qui est de 1 895 713,51 € se retrouve donc en autofinancement pour 2017.

- Départ de Philippe ROBIN

Cécile GUINEFOLEAU demande quelles sont les raisons des dépenses d'investissement annulées ?
Robert BONIN répond que ce sont des travaux non réalisés, quelques fois l'ouverture du crédit est supérieure à la dépense ou parfois des dossiers sont annulés ou différés.

- *Amélioration du fonctionnement*

Cécile MARQUOIS demande où en est la démarche d'amélioration du fonctionnement au niveau des ressources humaines ?
Jean-François MOREAU répond que cette année, la commune a récupéré le personnel périscolaire, donc il y a une augmentation des coûts.
Dorénavant, à chaque départ en retraite, il y a un questionnement sur le maintien ou non des postes, ou une étude de mouvements en interne. La démarche va perdurer.

Elle demande si cela a eu un impact sur la qualité du service et les conditions de travail du personnel ?
Monsieur le Maire répond que la prochaine réunion de Comité Technique a lieu prochainement et qu'il n'y a pas eu de remontées négatives pour le moment.
Emmanuelle MENARD ajoute qu'il y a eu des questionnements au départ de la démarche et avec le temps, cela a permis de fixer des objectifs, de valoriser les services, les agents se sentent impliqués.
Jean-François MOREAU précise que la démarche en est au stade de la consultation des agents eux mêmes pour qu'ils expriment leurs souhaits visant à améliorer le fonctionnement, le travail, l'efficacité et ainsi apporter une meilleure qualité de service aux usagers.
Marinette TALLIER ajoute qu'il est important que les agents aient une fiche de poste qui ne soit pas figée mais évolutive, cela a permis une certaine reconnaissance de leur profession.

Les formations mutualisées avec l'Agglo permettent un accès accru pour les agents.
Albert MERCERON explique qu'au niveau du service Espaces verts, l'aménagement de la place Notre Dame a valorisé le travail des agents, l'attention est portée aussi particulièrement sur la pénibilité des postes.

Emmanuelle MENARD ajoute que dans le cadre de l'année de la couleur et la colorisation des passages piétons de la rue Malabry, elle sent un réel investissement des agents du service voirie et peinture, elle ajoute que ce sera à nouveau un beau projet.

Cécile GUINEFOLEAU demande où en est la réflexion sur l'absentéisme du personnel évoqué en 2016 ?
Jean-François MOREAU répond qu'il reste une part d'absentéisme mais il ne note pas de dérive.

Pierre BUREAU ajoute que le cadre en charge de la prévention permet de limiter l'absentéisme par la mise en place d'équipements de protections individuelles ou d'outils plus adaptés, et que cela est très intéressant.

- *Urbanisation des espaces verts*

Au niveau de l'urbanisation des espaces verts dans les lotissements, Cécile GUINEFOLEAU demande s'il y aura de nouveaux projets en 2017
Christophe BEALU répond qu'un état des lieux global a été fait en 2015. A présent, ce sera au cas par cas.

Monsieur le Maire ajoute que les parcelles sont plus petites dans les lotissements et on ne retrouve plus dans le PLUI le pourcentage d'espaces verts obligatoire .

- *Emprunts toxiques*

Jacques BROCHARD précise qu'il faut déduire (p.19) le fonds de soutien de l'État car la renégociation des emprunts toxiques n'entre pas dans les pourcentages de l'État, c'est une opération à part.

Monsieur le Maire explique qu'en fait, la suppression des emprunts toxiques équivaut pour la commune à un emprunt de 2 millions d'€uros sur une durée de 13 ans.

- *Police municipale*

Franck BEILLOUIN demande ce qui a motivé la décision d'achat d'un taser pour la police municipale ?
Robert BONIN répond que la police municipale subit des situations difficiles, ils n'ont jamais souhaité d'avoir d'armes létales alors que le ministère propose de puiser dans le stock de la gendarmerie.
Il ajoute que le contexte actuel favorise l'armement des polices municipales.
La police municipale a souhaité un pistolet à impulsion électrique pour se protéger et se sécuriser.

- *Projets*

Cécile MARQUOIS où en est la réflexion sur les logements jeunes et seniors ?
Monsieur le Maire répond que cela relève de l'Agglo et d'Habitat Nord Deux Sèvres.
Christophe BEALU évoque un projet commun de résidence jeunes avec Nueil les Aubiers, Mauléon, Moncoutant qui viserait à diminuer les logements de Cerizay et d'en construire dans le bâtiment de l'ancien théâtre.
Il est également précisé qu'une étude urbaine est en cours sur le quartier de Valette.

VOTE Budget Principal :
1 contre, 2 abstentions
Adopté

2 - Budget Lotissements
Robert BONIN explique qu'un nouveau lotissement à Terves va être créé « Les Chavêches ».
Au total, 5 parcelles ont été vendues en 2016

VOTE : adopté à l'unanimité.

3 - Budget les Villages du Golf
Robert BONIN présente le budget annexe.
Franck BEILLOUIN demande, concernant l'exonération de la part communale taxe d'aménagement, si cela a un coût pour la commune ?
Monsieur le Maire répond que les ZAC sont toutes exonérées de la part communale de la taxe d'aménagement, c'est une règle nationale.

VOTE : 3 abstentions
Adopté

4 - Budget Énergies Renouvelables
Robert BONIN rappelle que c'est un budget créé en 2016.
Ce budget consiste essentiellement en la pose de panneaux photovoltaïques.
C'est un SPIC, le fait de faire des excédents induirait le paiement d'impôt

VOTE : adopté à l'unanimité.

Contribution versée aux établissements scolaires privés du 1er degré sous contrat d'association pour l'année 2017

Pour 2017 le montant proposé par élève est de 533 € (même somme qu' en 2016), que ce soit pour des élèves de classe maternelle (3 ans et +) ou de classe primaire. La subvention n'est versée que pour les élèves domiciliés sur le Grand Bressuire..

-Montant total 2017 : **375 232,00 €** (704 élèves)

Pour information, le montant total versé en 2016 était de 400 816 € (752 élèves)

VOTE : adopté à l'unanimité.

Fixation du taux d'imposition pour l'année 2017

Au vu du budget 2017, il est proposé le maintien des taux, à savoir :

T.H. : 15,18 %
T.F.B. : 25,39 %
T.F.N.B. : 54,81 %

VOTE : adopté à l'unanimité.

Subvention au C.C.A.S pour l'année 2017

Le montant proposé pour l'année 2017 est de **300 000 €**

VOTE : adopté à l'unanimité.

Subventions aux associations pour l'année 2017

Le montant proposé pour l'année 2017 est de 722 044, 84 € .

VOTE : adopté à l'unanimité.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 13 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h49.

Le Secrétaire de séance,

Albert MERCERON

MAIRIE de BRESSUIRE (Deux-Sèvres)

Le Maire,

Jean-Michel BERNIER